

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Prix du Concours
d'Eloquence 2024**

N° D_13_2024 (Carrefour de la Réussite)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

DATE
D'AFFICHAGE

02 février 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

~~~~~

La ville de Montereau-Fault-Yonne organise son 2<sup>ème</sup> concours d'éloquence pour accompagner les jeunes participants à développer leurs compétences en prise de parole et à favoriser leur confiance en eux.

Il est organisé en collaboration avec plusieurs établissements éducatifs (lycées Flora Tristan et André Malraux), les partenaires de la commune (Mission Locale, Ecole de la deuxième chance) et services municipaux (Digitale Académie, Carrefour de la Réussite, Incubateur et service jeunesse).

Les deux premiers lauréats se verront remettre des bons d'achat valables chez les commerçants de Montereau.

Aussi il a été proposé les montants ci-dessous pour les deux premiers lauréats :

| Rang | Descriptif du lot                                                                    | Valeur       |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1    | <b>10 bons d'achats à 50 €<br/>valable chez les<br/>commerçants de<br/>Montereau</b> | <b>500 €</b> |
| 2    | <b>5 bons d'achats à 50 €<br/>valable chez les<br/>commerçants de<br/>Montereau</b>  | <b>250 €</b> |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission du 23 janvier 2024,

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

➤ D'adopter le montant des deux premiers lots de ce Concours d'Eloquence comme suit :

| Rang | Descriptif du lot                                                        | Valeur       |
|------|--------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1    | <b>10 bons d'achats à 50 € valable chez les commerçants de Montereau</b> | <b>500 €</b> |
| 2    | <b>5 bons d'achats à 50 € valable chez les commerçants de Montereau</b>  | <b>250 €</b> |

➤ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tous les actes et documents aux effets de la présentation délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



  
James CHÉRON